

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2005
(convocation du 14 mars 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANAYAN Alexis à M. BRON Jean-Charles (jusqu'à 10 h 30)
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
Mme BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à M. TURON Jean-Pierre (à compter de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis (à compter de 11 h 00)
Mme CASTANET Anne à M. BELLOC Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle
Mme COLLET-LEJUIF Sylvie à Mme. CARTRON Françoise
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick (à compter de 12 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 00)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. JOUVE Serge (jusqu'à 11 h 20)
M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean (à compter de 11 h 00)
M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 00)
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. DAVID Jean-Louis
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel (jusqu'à 10 h 30)
M. PONS Henri à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. POIGNONEC Michel (à compter de 12 h 00)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à compter de 10 h 30)
Mme RAFFARD Florence à Mme. BRACQ Mireille
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 20)
Mme VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**M.I.N. de Bordeaux-Brienne - Exercice 2005 - Budget prévisionnel de la Régie -
Adoption**

Madame FAORO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions des articles R 221-36 et R 2221-75 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du M.I.N. a abordé, au cours de sa séance du 3 décembre dernier, les grandes lignes qui définissent la situation économique générale de la Régie et qui doivent, en tenant compte des prospectives, être prises en compte au titre du budget prévisionnel de l'exercice 2005.

C'est ainsi que si certaines opérations d'extension importantes ne présentent pas pour cet exercice un caractère significatif d'un point de vue budgétaire (intégration des anciens immeubles France Télécom rue Carle Vernet et du projet d'acquisition de la Halle des Mareyeurs) quelques éléments correspondants, notamment en charges, doivent d'ores et déjà être intégrés aux prévisions du budget dans la mesure où, avant l'accueil de nouveaux opérateurs dans les bâtiments situés au sud du marché, un minimum de charges de gestion est à prévoir.

En outre, le budget prévisionnel vise, comme tel est le cas de façon régulière, à contrôler au maximum l'évolution des charges, étant entendu par ailleurs que les capacités d'accueil internes du site étant parvenues pratiquement à saturation, il est désormais difficile d'envisager de nouvelles prestations significatives sous forme de redevances.

La Régie du M.I.N. a constaté, au cours des derniers mois, l'annonce par ses divers fournisseurs d'augmentations non négligeables des tarifs des services et des fournitures liées à l'évolution générale du marché, évolution qui ne peut donc qu'être prise en compte budgétairement.

Il est également tenu compte de l'extension programmée des entrepôts de la Société SICAMUS, de la réorganisation de divers locaux devant être adaptés pour répondre à l'attente des entreprises ou à la nécessité d'améliorer le fonctionnement du site (aménagement de la déchetterie, réfection des sols, etc.).

Parallèlement, il convient de limiter au maximum l'évolution des redevances versées par les opérateurs du Marché d'Intérêt National, tout en intégrant le choix d'ores et déjà arrêté concernant l'augmentation spécifique liée aux grands travaux de réhabilitation, de l'ordre de 12 % environ à répartir sur plusieurs exercices.

C'est ainsi que le budget prévisionnel présenté s'équilibre en dépenses et recettes à 2.671.650 €uros se répartissant comme suit :

- section exploitation : 2.527.150 €.
- section investissements : 144.500 €.

L'exercice 2005 marque la cinquième année consécutive d'équilibre budgétaire sans participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'augmentation de base des redevances est limitée à 2,75 % et porte sur les concessions d'emplacements de commercialisation ainsi que les entrepôts, exception faite de ceux qui font l'objet d'une augmentation prenant en compte un indice de référence contractuel.

Indépendamment, une provision donnant lieu à une évolution de 4 % est pratiquée sur les redevances pour réunir les moyens de remboursement à la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'investissement lié à la réhabilitation de la grande halle, plus haut évoqué. Le solde (8 %) nécessaire pour atteindre le taux fixé à 12 % comme susmentionné sera donc pris en compte au titre des prochains exercices, afin de répartir au mieux l'effort nécessaire ainsi consenti.

Les mouvements budgétaires de l'exercice, en dépenses et en recettes, sont mentionnés au tableau ci-dessous. Le budget et les tableaux d'appréciation y relatifs concernant l'évolution au cours des sept derniers exercices ainsi que la répartition des charges et produits sont ci-annexés.

	<i>Mouvements budgétaires</i>		<i>Mouvements réels</i>		<i>Mouvements d'ordre</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissements	144 500,00	144 500,00	114 500,00	3 500,00	30 000,00	141 000,00
Exploitation	2 527 150,00	2 527 150,00	2 386 150,00	2 497 150,00	141 000,00	30 000,00
Totaux	2 671 650,00	2 671 650,00	2 500 650,00	2 500 650,00	171 000,00	171 000,00

Ce budget a été adopté par le Conseil d'Administration du M.I.N. dans sa séance du 17 janvier 2005.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le Budget Prévisionnel de la Régie du M.I.N. pour l'exercice 2005.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2005

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

